



Parc des Glaisins  
7, avenue du Pré Félin  
Annecy-le-Vieux  
74940 Annecy



PricewaterhouseCoopers Audit  
Grand Hôtel Dieu  
3 Cour du Midi - CS 30259  
69287 Lyon cedex 02

**AKWEL**

# Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Forvis Mazars  
Société par actions simplifiée d'expertise comptable et de commissariat aux comptes  
Siège social : 109, rue Tête d'Or - CS 10363 - 69451 Lyon Cedex 06  
Capital de 5 986 008 euros - RCS Lyon B 351 497 649

PricewaterhouseCoopers Audit  
Société par actions simplifiée d'expertise comptable et de commissariat aux comptes  
Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine  
capital de 2 510 460 euros - RCS Nanterre 672 006 483

## **AKWEL**

Société anonyme

RCS : Bourg-en-Bresse 344 844 998

# **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale la société AKWEL,

## **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AKWEL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

## **Fondement de l'opinion**

### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.

### **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.2 « Changements de règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels qui expose les incidences liées au changement de méthodes comptables relatif à la première application du règlement ANC n°2022-06.

## Justification des appréciations – Points clés de l’audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l’audit relatifs aux risques d’anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l’audit des comptes annuels de l’exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s’inscrivent dans le contexte de l’audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n’exprimons pas d’opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### Evaluation des titres de participation et créances rattachées à des participations

Note 2.3.3 « Financières », 2.4 « Créances rattachées à des participations », 3.1 « Immobilisations », et 3.5 « Tableau des dépréciations » de l’annexe aux comptes annuels

#### Risque identifié

Les titres de participation et les créances rattachées à des participations figurent au bilan d’AKWEL au 31 décembre 2025 pour un montant net de 182 millions d’euros.

Les titres de participation sont comptabilisés à leur date d’entrée au coût d’acquisition et dépréciés lorsque leur valeur d’utilité estimée à la clôture est inférieure à leur valeur comptable. La valeur d’utilité des titres de participation est appréciée en utilisant plusieurs critères et notamment les capitaux propres et les perspectives de développement et de rentabilité. Cette estimation requiert l’exercice du jugement de la Direction, en particulier lorsqu’elle est fondée sur des éléments prévisionnels.

Du fait des incertitudes inhérentes aux éléments prévisionnels pris en compte dans ces calculs, nous avons considéré que l’évaluation des titres de participation, et par extension des créances qui leur sont rattachées, constitue un point clé de notre audit.

#### Réponses apportées lors de notre audit

Nous avons examiné les contrôles mis en œuvre par la société pour estimer la valeur d’utilité des titres de participation. Nos travaux ont notamment consisté à :

- Comparer les quotes-parts de situation nette comptable utilisées pour déterminer les valeurs d’utilité des titres de participation aux données issues de la comptabilité ;
- Vérifier, lorsque les valeurs d’utilité étaient déterminées sur la base d’éléments prévisionnels, que leur estimation était basée sur une méthode d’évaluation appropriée ;
- Apprécier le caractère raisonnable des principales hypothèses retenues dans le cadre de l’estimation des valeurs d’utilité par entretien avec la Direction ;
- Vérifier l’exactitude arithmétique des calculs des valeurs d’utilité effectués par la Société ;
- Apprécier le caractère recouvrable des créances rattachées au regard du résultat des tests de dépréciation des titres de participation.

### Evaluation des provisions liées aux risques techniques et commerciaux

Note 2.7 « Provisions pour risques et provisions pour charges » et 3.10 « Provisions pour risques et provisions pour charges » de l’annexe aux comptes annuels

### Risque identifié

Le Groupe étant présent dans de nombreux pays et fournissant de nombreux constructeurs automobiles, il est à ce titre exposé aux risques inhérents à son activité, notamment en ce qui concerne les aspects commerciaux et industriels.

Dans ce contexte, le Groupe peut rencontrer des situations incertaines, litigieuses ou contentieuses, notamment dans le cadre de risques techniques et des campagnes de rappel réalisées par les constructeurs automobiles.

L'estimation des risques est revue régulièrement par la direction du Groupe. L'identification incomplète et/ou l'évaluation incorrecte d'un risque pourrait conduire le Groupe à surévaluer ou sous-évaluer ses provisions.

A la clôture de l'exercice 2025, les provisions pour risques techniques et commerciaux s'élèvent à 1,6 M€. Nous avons considéré que l'évaluation des provisions liées aux risques techniques et commerciaux constituait un point clé de notre audit compte tenu des enjeux financiers potentiels à l'échelle de la société et du jugement de la direction dans l'estimation des risques et des montants comptabilisés.

### Réponses apportées lors de notre audit

Nos travaux ont consisté notamment à :

- Obtenir l'accord client concernant des sujets de qualité des réservoirs SCR et par sondage, tester le débouclage des coûts réels par rapprochement aux éléments probants ;
- Obtenir des confirmations externes des avocats permettant de recenser les litiges et les situations contentieuses dont la société fait l'objet ;
- Prendre connaissance de l'analyse des risques effectuée par la société, de la documentation correspondante et le cas échéant, les corroborer avec les consultations écrites de ses conseils externes ;
- Pour les risques techniques, par entretien avec le directeur de ligne du produit concerné, prendre connaissance de la situation, des discussions en cours afin d'appréhender les risques pour la société ;
- Apprécier le caractère raisonnable des hypothèses retenues par la Direction aux vues des informations collectées, pour estimer le montant des provisions comptabilisées.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

## Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

## Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

## Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

## Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

### Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du président du directoire.

Nous sommes dans l'impossibilité de conclure sur le respect, dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel, du format d'information électronique unique européen. En effet, nous n'avons pas pu mettre en œuvre les procédures nécessaires pour vérifier ce respect pour la raison suivante : les comptes au format ESEF destinés à être inclus dans le rapport financier annuel n'ont pas été communiqués à temps pour permettre l'organisation des travaux de vérification.

## Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société AKWEL par votre assemblée générale du 23 février 2004 pour le cabinet Forvis Mazars et du 23 mai 2024 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit.

Au 31 décembre 2025, le cabinet Forvis Mazars était dans la 22<sup>ème</sup> année de sa mission sans interruption et le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit dans la 2<sup>ème</sup> année, dont respectivement 14 et 2 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre

son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

## Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.


Les Commissaires aux comptes

A Annecy-le-Vieux et Lyon, le 30 avril 2026

Forvis Mazars

PricewaterhouseCoopers Audit

Signed by:  
  
B728EB60A8C8410...

DocuSigned by:  
  
F60A9AE50B42458...

Jérôme Neyret  
Associé

Matthieu Moussy  
Associé

## BILAN

Comptes sociaux au 31 décembre 2025 (en milliers d'euros)

ACTIF	Notes n°	Montants bruts	Amort. ou provisions	31.12.25 Montants nets	31.12.24* Montants nets
Capital souscrit non appelé (I)		-	-	-	-
Frais d'établissement (II)		-	-	-	-
<b>Immobilisations Incorporelles</b>	-				
Frais de développement					
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires		9 882	9 873	10	200
Fonds commercial		6 327	4 726	1 601	1 601
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes					
		<b>16 209</b>	<b>14 598</b>	<b>1 611</b>	<b>1 801</b>
<b>Immobilisations Corporelles</b>	<u>3.1</u>				
Terrains		989	197	792	797
Constructions		30 379	20 019	10 360	9 720
Installations techniques, matériels et outillages industriels		170 113	151 566	18 546	21 229
Autres immobilisations corporelles		19 591	16 979	2 612	2 855
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes		832	-	832	4 014
		<b>221 904</b>	<b>188 762</b>	<b>33 142</b>	<b>38 615</b>
<b>Immobilisations Financières <sup>(1)</sup></b>	<u>3.1</u>				
Participations		190 207	98 128	92 079	183 081
Créances rattachées à des participations		119 778	29 717	90 061	40 343
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières		58	-	58	133
		<b>310 043</b>	<b>127 845</b>	<b>182 198</b>	<b>223 557</b>
<b>Total de l'actif immobilisé (III)</b>		<b>548 156</b>	<b>331 205</b>	<b>216 951</b>	<b>263 973</b>
<b>Stocks</b>	<u>3.2</u>				
Stocks de matières premières et autres approvisionnements		13 684	5 160	8 523	8 378
Stocks d'en-cours de production		7 381	359	7 022	9 907
Stocks de produits finis		12 326	571	11 755	12 079
Stocks de marchandises					
Avances & Acomptes Versés S/Commandes		424		424	26 238
		<b>33 814</b>	<b>6 091</b>	<b>27 723</b>	<b>56 602</b>
<b>Créances <sup>(2)</sup></b>					
Clients et comptes rattachés	<u>3.3</u>	59 671	79	59 592	57 513
Autres créances	<u>3.4</u>	8 463	-	8 463	11 874
Charges Constatées d'Avance		843		843	612
Capital souscrit - appelé, non versé					
<b>Valeurs mobilières de placement</b>					
Actions propres					-
Autres titres					
Instruments financiers à terme et jetons détenus		32 617		32 617	8 000
Disponibilités	<u>3.6</u>	57 429		57 429	44 142
<b>Total de l'Actif Circulant (IV)</b>		<b>192 837</b>	<b>6 170</b>	<b>186 668</b>	<b>178 743</b>
<b>Frais d'émission des emprunts (V)</b>			-	-	-
<b>Primes de remboursement des emprunts (VI)</b>					
<b>Écart de Conversion et différences d'évaluation - Actif (VII)</b>		-	-	-	1
<b>Total de l'Actif (I + II + III + IV + V + VI +VII)</b>		<b>740 993</b>	<b>337 375</b>	<b>403 619</b>	<b>442 717</b>

(1) Dont à moins d'un an = 0

(2) Dont à moins d'un an = 68 135

\*La colonne 31.12.2024 a été amendée pour une meilleure comparaison avec la colonne 31.12.2025. Les changements sont expliqués dans le paragraphe « changements et méthodes comptables »

PASSIF	Notes	31.12.25	31.12.24*
	n°		
<b>Capitaux Propres</b>	<u>3.9</u>		
Capital (dont versé 21 235 Keuros)		21 235	21 240
Primes d'émission, de fusion, d'apport		6 627	6 863
<b>Réserves :</b>			
Réserve légale		2 139	2 139
Réserves réglementées		41	41
Autres réserves		-	-
Report à nouveau		91 405	71 722
Acomptes sur dividendes		-	-
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		61 986	27 646
Provisions réglementées		21 349	23 556
<b>Total des capitaux propres (I)</b>		<b>204 782</b>	<b>153 206</b>
<b>Total autres fonds propres (I bis)</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>			
Provisions pour risques		2 781	1
Provisions pour charges		4 282	46 321
<b>Total des provisions (II)</b>	<u>3.10</u>	<b>7 063</b>	<b>46 322</b>
<b>Dettes</b>			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	<u>3.11</u>	1	1 516
Emprunts et dettes financières diverses <sup>(2)</sup>	<u>3.11</u>	134 603	189 722
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		717	910
Fournisseurs et comptes rattachés <sup>(3)</sup>		39 175	39 024
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		363	725
Dettes fiscales et sociales	<u>3.12</u>	10 886	11 210
Autres dettes <sup>(4)</sup>	<u>3.12</u>	6 028	81
Produits constatés d'Avance			
<b>Total des dettes <sup>(1)</sup> (III)</b>	-	<b>191 773</b>	<b>243 187</b>
<b>Écarts de Conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total du Passif (I + I bis + II + III + IV)</b>		<b>403 619</b>	<b>442 717</b>

<sup>(1)</sup> Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours) = 57 209

<sup>(2)</sup> Dont emprunts participatifs = 0

<sup>(3)</sup> En 2024, les montants enregistrés au compte « 4098 » étaient présentés en « dettes fournisseurs ». En 2025, ces montants sont désormais en « autres créances »

<sup>(4)</sup> En 2024, les montants enregistrés au compte « 419 » étaient présentés en « créances clients ». En 2025, ces montants sont désormais en « autres dettes »

\*La colonne 31.12.2024 a été amendée pour une meilleure comparaison avec la colonne 31.12.2025. Les changements sont expliqués dans le paragraphe « changements et méthodes comptables »

## COMPTES DE RÉSULTAT

Au 31 décembre 2025 Comptes sociaux (en milliers d'euros)

	Notes n°	31.12.25 (12 mois)	31.12.24* (12 mois)
<b>Produits d'exploitation :</b>			
Ventes de marchandises		16 022	16 259
Production vendue		273 791	287 226
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>	<u>4.1</u>	<b>289 814</b>	<b>303 485</b>
Production stockée		-3 285	-3 509
Production immobilisée		-	-
Subventions		10	9
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		42 895	4 878
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		804	
Autres produits		5 758	7 805
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>		<b>335 996</b>	<b>312 650</b>
<b>Charges d'exploitation :</b>			
Achats de matières premières et autres approvisionnements		55 939	59 216
Variation de stocks		113	5 149
Autres achats et charges externes <sup>(1)</sup>		203 799	157 813
Impôts, taxes et versements assimilés		3 575	3 573
Salaires		45 569	45 474
Cotisations sociales		14 173	14 990
Dotations aux amortissements et aux dépréciations :			
Sur Immobilisations : dotations aux amortissements		7 534	8 398
Sur Immobilisations : dotations aux dépréciations		4	
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		499	623
Dotations aux provisions		3 025	7 835
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		770	
Autres charges		1 059	2 058
<b>CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>		<b>335 834</b>	<b>305 128</b>
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I + II)</b>		<b>162</b>	<b>7 521</b>
<b>Quote part de résultat sur opérations faites en commun</b>			
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			
<b>Produits financiers :</b>			
De participation <sup>(2)</sup>		168 244	36 914
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé <sup>(2)</sup>		2 114	3 540
Autres intérêts et produits assimilés <sup>(2)</sup>		2 211	1 081
Reprises sur dépréciations et provisions		12 407	14 709
Différences positives de change		2 881	2 237
Produits des cessions d'immobilisations financières		3 500	
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		324	
<b>PRODUITS FINANCIERS (V)</b>	<u>4.2</u>	<b>191 681</b>	<b>58 481</b>
<b>Charges financières :</b>			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		26 138	26 664
Intérêts et charges assimilés <sup>(3)</sup>		5 064	14 075
Différences négatives de change		3 688	974
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		96 566	
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie			
<b>CHARGES FINANCIÈRES (VI)</b>		<b>131 455</b>	<b>41 713</b>
<b>2. RESULTAT FINANCIER (V + VI)</b>	<u>4.2</u>	<b>60 226</b>	<b>16 767</b>
<b>3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I + II + III + IV + V + VI)</b>		<b>60 388</b>	<b>24 289</b>
Produits exceptionnels (VII)		3 797	7 630
Charges exceptionnelles (VIII)		1 590	3 885
<b>4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<u>4.3</u>	<b>2 207</b>	<b>3 745</b>
Participation des salariés (IX)		-	-
Impôts sur les bénéfices (X)	<u>4.4</u>	609	386
Total des produits (I + III + V + VII)		531 473	378 760
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)		469 487	351 113
<b>BENEFICE OU PERTE</b>		<b>61 986</b>	<b>27 648</b>
Y compris :			
- Redevances de crédit bail mobilier = 0			
- Redevances de crédit bail immobilier = 0			
<sup>(2)</sup> Dont produits concernant les entreprises liées = 170 357,9			
<sup>(3)</sup> Dont intérêts concernant les entreprises liées = 5 043,1			

\*La colonne 31.12.2024 a été amendée pour une meilleure comparaison avec la colonne 31.12.2025. Les changements sont expliqués dans le paragraphe « changements et méthodes comptables »

## ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

31 décembre 2025

### 1. Présentation d'AKWEL et faits caractéristiques de l'exercice

L'activité d'AKWEL consiste à concevoir, développer, produire des outillages et des pièces commercialisés notamment auprès des constructeurs automobiles et poids lourds français et étrangers. Sa vocation est d'être à la fois concepteur, industriel, et assembleur de fonctions. AKWEL assure également la coordination des activités industrielles et financières auprès de l'ensemble des filiales du Groupe, dont elle est la société mère.

Les comptes annuels sont établis en milliers d'euros.

Sur l'exercice écoulé, les opérations ou événements significatifs au niveau du périmètre ou de l'organisation sont les suivants :

- Baisse du chiffre d'affaires en relation avec les difficultés de la production mondiale automobile
- Diminution de la valeur ajoutée et de l'excédent brut d'exploitation expliquée par cette baisse de volume et par une augmentation des coûts de personnels.
- Résultat financier positif en raison du versement de dividendes des filiales de AKWEL SA et en raison d'une moindre utilisation de l'endettement externe
- En mai 2025, le Groupe a conclu un accord client concernant des sujets de qualité des réservoirs SCR produits par le Groupe et notamment par la France. Cet accord permettant de solder des litiges en cours a eu un impact négatif sur les résultats de la société AKWEL de -19,6 millions d'euros, après reprises de provisions déjà constituées à cet effet. Cette charge pourrait être limitée pour partie grâce à la mise en œuvre des couvertures assurancielles souscrites par le Groupe. À ce jour, aucun produit d'assurance à recevoir n'a été comptabilisé.
- Afin de s'adapter aux évolutions récentes du marché, la société a annoncé en mars 2025 un projet de rupture conventionnelle collective dont le cout a été évalué à 1.6 millions d'euros
- En juillet 2025, le Groupe a acquis 100 % des parts de Metalimmo Rendement, précédemment détenues par la société Bionnassay Real Estate. À la suite de cette opération, ses filiales Murindus SCI (détenu à 100%) et Ternier SCI (détenu à 100%) ont été intégrées pour la première fois dans le périmètre de consolidation par intégration globale au titre de l'exercice 2025. Cette entrée de périmètre a eu un impact négligeable sur le résultat consolidé de l'exercice 2025.
- En juillet 2025, la société a apporté ses actions détenues dans Bionnassay Real Estate à la société Holding Enricau en échange d'actions Holding Enricau. Cette opération a généré une augmentation de la valeur des titres de 3.5 millions d'euros qui a été intégralement dépréciée en 2025.
- Le Groupe a décidé de construire une nouvelle usine à Casablanca et de constituer une nouvelle filiale pour cette usine dénommée AKWEL Casablanca Morocco. Le démarrage d'activité de cette nouvelle usine est prévu courant 2027. Cette nouvelle filiale est détenue à 100% par la société AKWEL.

La société ne constate pas d'impacts directs significatifs en lien avec la guerre en Ukraine ou au Proche Orient, la société n'intervenant pas sur ces marchés.

À la clôture 2025 la société ne constate pas d'impacts significatifs en lien avec les risques environnementaux.

## 2. Principes comptables et méthodes d'évaluation

### 2.1. Principes comptables

Les comptes au 31 décembre 2025 sont présentés conformément aux principes comptables généralement admis en France et tiennent compte du règlement ANC 2023-05 du 10 novembre 2023 modifiant le règlement ANC N°2014-03 relatif au plan comptable général ainsi que du règlement ANC 2022-06.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu au cours des exercices présentés.

### 2.2. Changements de règles et méthodes comptables

Le règlement ANC no 2022-06, homologué le 30 décembre 2023, modifie le plan comptable général et s'applique à compter du 1er janvier 2025. Notamment, il modifie la définition du résultat exceptionnel, supprime la technique des transferts de charges et modifie les modèles d'états financiers. Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025 sont établis et présentés conformément aux dispositions de ce règlement.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ne sont pas retraités rétrospectivement des nouvelles règles. En revanche, des reclassements et des regroupements ont été opérés dans la colonne comparative « 31-12-2024 », entre des lignes de bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers.

#### 2.2.1. Incidences du changement de méthodes comptables sur les principaux postes de l'exercice 2025

##### 2.2.1.1. Impacts de la nouvelle définition du résultat exceptionnel sur l'exercice 2025

À compter du 1er janvier 2025, conformément à l'article 513-5 du PCG, le résultat exceptionnel comprend :

- Les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel et qui n'auraient pas été constatés en l'absence de cet événement ;
- Les écritures comptables d'origine exclusivement fiscale, telles que les amortissements dérogatoires ;
- Les changements de méthodes comptables comptabilisés en résultat, lorsque leur traitement en capitaux propres est exclu en raison de dispositions fiscales ;
- Les corrections d'erreurs, à l'exception de celles qui concernent des écritures initialement imputées directement sur les capitaux propres.

Ce changement entraîne le classement en résultat courant d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées par nature en résultat exceptionnel. Les principales incidences sont détaillées ci-après :

- Cessions et mises au rebut d'immobilisations incorporelles et corporelles

Au 31 décembre 2025, les cessions et mises au rebut d'immobilisations incorporelles et corporelles, lorsqu'elles ne sont pas directement liées à un événement majeur et inhabituel, sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation. Les produits de ces cessions figurent au poste « Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles » pour 804 milliers d'euros et les valeurs nettes comptables des immobilisations au poste « Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées » pour 770 milliers d'euros

Au 31 décembre 2024, les cessions et mises au rebut d'immobilisations étaient enregistrées dans le résultat exceptionnel et représentaient un produit de cession de 3 685 milliers d'euros et les valeurs nettes comptables des immobilisations 2024 représentaient 433 milliers d'euros.

- Quotes-parts de subventions d'investissement virées au résultat

Au 31 décembre 2025, les quotes-parts de subventions d'investissement virées au résultat, n'ayant pas de lien direct avec un événement majeur et inhabituel, sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation, au poste « Subventions » pour 10 milliers d'euros.

- Amendes et pénalités

Au 31 décembre 2025, les amendes et pénalités, n'ayant pas de lien direct avec un événement majeur et inhabituel, sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation, au poste « Autres charges » pour 31 milliers d'euros. Au 31 décembre 2024, elles figurent en « Charges exceptionnelles » pour 53 milliers d'euros (reclassement non effectué).

#### **2.2.1.2. Impacts de la suppression de la technique des transferts de charges sur l'exercice 2025**

La suppression de la technique des transferts de charges entraîne le classement d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions et transferts de charges », dans d'autres postes de charges ou de produits. Les principales incidences sont détaillées ci-après.

Au 31 décembre 2024, les « transferts de charges » inscrits parmi les produits d'exploitation s'élèvent à 2 372 milliers d'euros (aucun transfert de charges financières ou exceptionnelles n'a été enregistré sur l'exercice 2024).

Le poste « Transfert de charges » étant supprimé dans le nouveau modèle du compte de résultat, la totalité de ce montant a été intégrée dans le poste « autres produits ».

Au 31 décembre 2025 :

- Les indemnités d'assurance sont inscrites en produits d'exploitation, au poste « Autres produits »,
- Les indemnités journalières de sécurité sociale ainsi que les avantages en nature et les divers remboursements liés au personnel d'euros sont enregistrés au crédit des comptes de charges de personnel initialement débités.

#### **2.2.1.3. Impacts au niveau du bilan**

- Les stocks ont été détaillés selon les rubriques prévus par le ANC no 2022-06
- Les postes suivants ont été remontées dans l'actif : « Avances et acomptes versés sur commandes » et « Charges constatées d'avance » et dans le passif « Produits constatés d'avance »

## 3. Bilan et compte de résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2024 arrêtés et publiés

## BILAN

Comptes sociaux  
au 31 décembre 2024  
(en milliers d'euros)

ACTIF	Notes n°	Montants bruts	Amort. ou provisions	31.12.24 Montants nets
Capital souscrit non appelé		-	-	-
Frais d'établissement		-	-	-
<b>Immobilisations Incorporelles</b>				
Fonds commercial		6 327	4 726	1 601
Autres		10 662	10 463	200
		<b>16 989</b>	<b>15 188</b>	<b>1 800</b>
<b>Immobilisations Corporelles</b>	<u>3.1</u>			
Terrains		989	193	797
Constructions		28 962	19 242	9.720
Installations techniques, matériels et outillages		169 798	148 569	21 229
Autres immobilisations corporelles		19 995	17 141	2 855
Immobilisations en cours, avances et acomptes		4 014	-	4 014
		<b>223 759</b>	<b>185 144</b>	<b>38 615</b>
<b>Immobilisations Financières</b>	<u>3.2</u>			
Participations		262 820	79 738	183 081
Créances rattachées à des participations		74 530	34 188	40 343
Autres immobilisations financières		321	187	133
		<b>337 671</b>	<b>114 114</b>	<b>223 557</b>
<b>Stocks</b>	<u>3.3</u>			
Stocks de matières premières		13 244	101	13 143
Stock de produits finis et semi finis		23 289	6 097	17 192
Stock en transit		29	-	29
		<b>36 562</b>	<b>6 198</b>	<b>30 364</b>
<b>Avances &amp; Acomptes Versés S/Commandes</b>		<b>26 238</b>	<b>-</b>	<b>26 238</b>
<b>Créances</b>				
Clients et comptes rattachés	<u>3.4</u>	57 598	85	57 513
Autres créances	<u>3.5</u>	11 874	-	11 874
		<b>69 472</b>	<b>85</b>	<b>69 387</b>
<b>Disponibilités et valeurs mobilières</b>	<u>3.6</u>			
Disponibilités		52 142	-	52 142
Valeurs mobilières		0	-	0
		<b>52 142</b>	<b>-</b>	<b>52 142</b>
<b>Charges Constatées d'Avance</b>		<b>612</b>	<b>-</b>	<b>612</b>
<b>Charges à répartir sur plusieurs exercices</b>		<b>0</b>	<b>-</b>	<b>0</b>
<b>Écarts de Conversion Actif</b>		<b>1</b>	<b>-</b>	<b>1</b>
<b>Total de l'Actif</b>		<b>763 445</b>	<b>320 729</b>	<b>442 717</b>

<b>PASSIF</b>	<b>Notes n°</b>	<b>31.12.24</b>
<b>Capitaux Propres</b>	<u>3.9</u>	
Capital social		21 240
Primes de fusion et d'apport		6 863
Réserve légale		2 139
Réserves réglementées		41
Autres réserves		-
Report à nouveau		71 722
Acomptes sur dividendes		-
Résultat de l'exercice		27 646
Provisions réglementées		23 556
<b>Situation Nette Avant Répartition</b>		<b>153 207</b>
<b>Autres fonds propres</b>		
Avances conditionnées		-
		-
<b>Provisions pour risques et charges</b>		
Provisions pour risques		1
Provisions pour charges		46 321
	<u>3.10</u>	<b>46 322</b>
<b>Dettes</b>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	<u>3.11</u>	1 516
Emprunts et dettes financières	<u>3.11</u>	39
Associés - dettes financières diverses	3.11	189 683
Fournisseurs et comptes rattachés		39 749
Dettes fiscales et sociales	<u>3.12</u>	11 210
Autres dettes	<u>3.12</u>	991
		<b>243 187</b>
<b>Produits constatés d'Avance</b>		-
<b>Écarts de Conversion Passif</b>		-
<b>Total du Passif</b>		<b>442 717</b>

**COMPTE DE RÉSULTAT**

Au 31 décembre 2024  
Comptes sociaux  
(en milliers d'euros)

	Notes n°	31.12.24 (12 mois)
Ventes de marchandises		16 259
Production vendue		287 226
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>	4.1	<b>303 485</b>
<b>dont à l'exportation</b>		
Variation de la production stockée		-3 509
Production immobilisée		0
Subventions d'exploitation		-9
Autres produits d'exploitation		5 433
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		<b>305 399</b>
Achats		-59 216
Variation de stocks et encours		-5 149
Autres achats et charges externes		-157 813
<b>VALEUR AJOUTÉE</b>		<b>83 220</b>
Impôts et taxes		-3 573
Charges de personnel		-60 464
<b>EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>19 183</b>
Dotations aux amortissements		-8 398
Reprises et (dotations) aux provisions		-1 208
Autres produits et (charges)		-2 058
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>7 520</b>
Produits et (charges) financiers	4.2	16 766
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>		<b>24 287</b>
Produits et (charges) exceptionnels	4.3	3 745
Participation des salariés		0
<b>RÉSULTAT AVANT IMPOTS</b>		<b>28 032</b>
Provisions pour impôts	4.4	-386
<b>RÉSULTAT NET</b>		<b>27 646</b>

**2.3. Immobilisations et amortissements**

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production.

**2.3.1. Incorporelles**

Les frais d'études et de développement sont comptabilisés en charges sur l'exercice au cours duquel ils sont encourus. En 2025, comme en 2024, aucun coût de développement n'a été immobilisé dans la mesure où les critères de capitalisation n'ont pas été remplis. Une analyse du respect de ces critères est effectuée à chaque fois que la question de capitalisation des frais de R&D d'un projet est identifiée.

Les fonds commerciaux sont comptabilisés sur la base de leur valeur d'apport. Les fonds commerciaux figurant au bilan font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable. La valeur actuelle est déterminée à partir de critères liés à la rentabilité constatée et les perspectives d'avenir de l'activité concernée. Suite à l'application au 1<sup>er</sup> janvier 2005 du règlement 2002-10, AKWEL n'amortit plus les fonds de commerce figurant à l'actif du bilan.

Les logiciels de micro-informatique sont amortis sur une durée de 12 mois. Les autres progiciels ou dépenses engagées lors de la mise en place d'un nouveau système d'information (SAP) sont immobilisés et amortis sur une durée de trois ans.

Les brevets sont amortis sur leur durée de protection.

AKWEL effectue des tests de dépréciation de ses fonds commerciaux chaque année.

La durée d'utilisation des fonds commerciaux est présumée être non limitée.

AKWEL déprécie la valeur d'un actif lorsque sa valeur actuelle (montant le plus élevé entre la valeur vénale et la valeur d'usage) est devenue inférieure à sa valeur nette comptable.

### 2.3.2. Corporelles

Les amortissements des immobilisations corporelles sont calculés sur la durée d'utilité des biens en fonction du rythme de consommation des avantages attendus de l'actif, selon le mode linéaire ou dégressif.

Les principales durées d'amortissement retenues peuvent être résumées comme suit :

- Constructions : 25 à 40 ans ;
- Agencements des constructions : 5 à 10 ans ;
- Installations techniques : 5 à 10 ans ;
- Matériels et outillages industriels : 5 à 10 ans ;
- Installations générales : 10 ans ;
- Mobiliers et matériels de bureau : 5 à 10 ans.

Les amortissements complémentaires, résultant de l'application de dispositions fiscales (dégressif, exceptionnel), sont traités comme des amortissements dérogatoires, qui sont comptabilisés en "provisions réglementées".

Les immobilisations figurant au bilan sont dépréciées lorsque leur valeur nette comptable est supérieure à leur valeur actuelle estimée (la plus élevée de la valeur vénale et de la valeur d'usage).

Les autres immobilisations corporelles sont constituées d'emballages réutilisables.

### 2.3.3. Financières

Les titres de participation ainsi que les autres titres immobilisés sont inscrits à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition, y compris les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraire...).

Les titres de participation font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque leur valeur d'utilité apparaît inférieure à leur valeur comptable. La valeur d'utilité des titres de participation est déterminée soit sur la base des capitaux propres, soit selon la méthode des flux de trésorerie actualisés, qui tient compte des perspectives de développement et de rentabilité.

Les hypothèses économiques retenues sont les suivantes :

- Les flux de trésorerie utilisés sont issus des budgets 2026, et sont étendus sur une période explicite globale de cinq ans ;
- Au-delà de cet horizon, est calculée la valeur terminale correspondant à la capitalisation à l'infini avec un taux de croissance à l'infini de 1,5 % (1,5 % en 2024) du dernier flux de la période explicite ;
- Le taux d'actualisation correspond à un coût moyen pondéré du capital après impôt. Son utilisation aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en utilisant un taux avant impôt à des flux de trésorerie non fiscalisés.

Le taux d'actualisation retenu au 31 décembre 2025 pour actualiser les flux futurs de trésorerie est compris entre 10,3% et 14,6% selon les pays.

## 2.4. Créances rattachées à des participations

Le Groupe a mis en place des conventions de trésorerie entre l'ensemble des filiales du Groupe. Celles-ci stipulent que toutes les créances et dettes commerciales intragroupe échues et non remboursées sont considérées comme des avances de trésorerie. Le règlement de ces avances n'étant pas planifié, elles sont comptabilisées sous les rubriques « créances rattachées à des participations » ou « dettes rattachées à des participations ».

Les créances rattachées sont valorisées à leur valeur nominale et sont éventuellement dépréciées, en lien avec l'analyse réalisée sur les titres de participation, pour tenir compte des risques de non-recouvrement auxquels elles sont susceptibles de donner lieu d'après les informations connues à la date de clôture des comptes.

## 2.5. Stocks

Les stocks sont valorisés au prix d'achat pour les matières premières selon la méthode du « premier entré, premier sorti », et au prix de revient usine pour les produits finis et travaux en cours. Du prix de revient sont exclus les frais généraux ne contribuant pas à la production et les frais financiers.

Les provisions nécessaires sont constituées sur les stocks présentant un risque d'obsolescence, ou ceux pour lesquels le prix de revient est supérieur à la valeur de réalisation. Les outillages sont valorisés au prix de revient complet (coûts externes) dans la limite du prix facturable aux clients.

## 2.6. Créances clients

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Les provisions pour créances douteuses sont déterminées selon des critères d'ancienneté des créances non recouvrées. Une provision est également enregistrée chaque fois qu'un litige réel et sérieux est constaté, ou qu'un client fait l'objet d'une procédure contentieuse.

Par ailleurs, des provisions pour dépréciation des créances clients sont également calculées selon des critères d'ancienneté pour les factures non recouvrées, et suivant les modalités suivantes :

- Provision égale à 25 % du montant hors taxes des créances non recouvrées pour les créances dont la date d'échéance est dépassée de plus de 150 jours et de moins de 360 jours ;
- Provision égale à 100 % du montant hors taxes des créances non recouvrées, pour les créances dont la date d'échéance est dépassée de plus de 360 jours.

## 2.7. Provisions pour risques et provisions pour charges

D'une manière générale, chacun des litiges connus, dans lesquels AKWEL est impliquée, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la Direction, et après avis des conseils externes, le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

## 2.8. Engagements de retraite

Les droits acquis par les membres du personnel au titre des indemnités de fin de carrière ne sont pas provisionnés. Ils sont néanmoins évalués et leur montant à la clôture de l'exercice est mentionné en engagements financiers (cf. 5.1). Les montants des droits acquis par les salariés en application des différentes conventions collectives applicables sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ, de mortalité, de rotation du personnel, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base d'un taux d'actualisation. Les estimations ont été réalisées sur la base d'un taux d'actualisation de 4.04% (contre 3,36% à la clôture 2024), d'une augmentation des salaires de 3.07 % (contre 2,5 % à la clôture 2024) pour les cadres comme pour les non-cadres, d'un âge de départ à la retraite de 67 ans et d'hypothèses moyennes en matière de rotation du personnel. AKWEL a examiné l'incidence sur l'évaluation de ses engagements sociaux de la loi n° 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant sur la réforme des retraites. Après examen des caractéristiques de la population de ses salariés (âge, date d'entrée dans la vie active, profil de carrière...), AKWEL a maintenu l'hypothèse d'un âge de départ en retraite à 67 ans. Les médailles du travail ne font pas l'objet de provisions pour risques et charges car les engagements correspondants ne sont pas significatifs. Les conventions collectives qui s'appliquent aux établissements d'AKWEL ne prévoient pas cette obligation et les usages d'AKWEL restent accessoires en la matière.

## 2.9. Charges et produits exceptionnels

Suite à l'application du nouveau plan comptable, le résultat exceptionnel comprend les dotations ou reprises relatives aux amortissements dérogatoires.

## 2.10. Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les créances et dettes en devises sont valorisées au cours de change en vigueur à la date de clôture. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises au cours de clôture est portée au bilan en écarts de conversion. Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risques.

## 2.11. Intégration fiscale

AKWEL a conclu une convention d'intégration fiscale avec ses filiales françaises détenues directement ou indirectement à plus de 95 %.

Cette convention, entrée en vigueur pour la première fois le 22 décembre 2011, a été signée dans le cadre de l'option prise par AKWEL pour le régime de Groupe tel que défini aux articles 223 A et suivant le Code général des impôts. Chaque société intégrée fiscalement est replacée dans la situation qui aurait été la sienne si elle avait été imposée séparément. L'économie ou la charge d'impôt complémentaire résultant de la différence entre l'impôt dû par les filiales intégrées et l'impôt résultant de la détermination du résultat d'ensemble est enregistrée par AKWEL.

L'application du régime d'intégration fiscale se traduit en 2025, pour le périmètre, par une économie nette d'impôt de 139 682 euros.

### 3. Notes sur le bilan

#### 3.1. Immobilisations

##### Valeurs brutes

(en milliers d'euros)	Montant brut 31.12.2024	Augmentations	Diminutions	Montant brut 31.12.2025
Immobilisations incorporelles	16 989	63	-843	16 209
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>16 989</b>	<b>63</b>	<b>-843</b>	<b>16 209</b>
Terrains	989			989
Constructions	28 962	1 417		30 379
Installations techniques, matériels et outillages	169 798	3 901	-3 586	170 113
Installations générales, agencements divers	7 630	13		7 643
Matériel de transport	1 649	41	-130	1 560
Matériel de bureau, mobilier	8 757	388	-718	8 427
Autres immobilisations corporelles	1 959	2		1 961
Immobilisations en cours, avances et acomptes	4 014	2 164	-5 346	832
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>223 759</b>	<b>7 926</b>	<b>-9 780</b>	<b>221 905</b>
Participations	262 819	23 954	-96 566	190 207
Créances rattachées à des participations	74 531	49 823	-4 576	119 778
Autres immobilisations financières	321		-263	58
<b>Total immobilisations financières</b>	<b>337 671</b>	<b>73 777</b>	<b>-101 405</b>	<b>310 043</b>
<b>Valeurs brutes</b>	<b>578 418</b>	<b>81 766</b>	<b>-112 028</b>	<b>548 156</b>

Les augmentations des participations résultent d'une prise de participation dans la filiale nouvellement créée au Maroc pour 15 millions d'euros, dans une société à activité immobilière pour 5,2 millions d'euros ainsi qu'une participation à une augmentation de capital de la société Enricau pour 3,5 millions d'euros. Une diminution de capital par annulation de créance a également été effectuée dans la filiale anglaise générant une sortie de titres à hauteur de 96,6 millions d'euros.

Les principales variations sur les créances rattachées à des participations se décomposent comme suit :

- Augmentation de la créance avec AKWEL Birmingham notamment suite au versement d'un dividende de 152,8 millions d'euros. Le compte courant avec cette filiale passe d'une dette de 109,3 millions d'euros, à la clôture 2024, à une créance de 36,5 millions d'euros, à la clôture 2025 ;
- Augmentation de la créance avec AKWEL Stara Zagora pour 7,2 millions d'euros pour couvrir les besoins de trésorerie de cette filiale ;
- Augmentation de la créance avec Metalimmo Rendement pour 4,1 millions d'euros à la suite de la reprise de la dette de cette société avec la filiale Enricau et afin de couvrir les besoins de trésorerie de cette filiale ;
- Diminution de la créance avec AKWEL Cadillac pour 4,0 millions d'euros qui a pu rembourser une partie de sa créance sur l'exercice.

## Tableau des amortissements

(en milliers d'euros)	Durée d'utilisation	Mode d'amortissements	31.12.2024	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions	31.12.2025
Amortissements autres immobilisations incorporelles	1 an	linéaire	-15 188	-253	843	-14 598
<b>Total amortissements immobilisations incorporelles</b>			<b>-15 188</b>	<b>-253</b>	<b>843</b>	<b>-14 598</b>
Amortissements constructions	25 à 40 ans	linéaire	-19 243	-777		-20 020
Amortissements installations techniques	5 à 10 ans	linéaire	-148 569	-5 815	2 818	-151 566
Amortissements installations générales, agencements divers	5 à 10 ans	linéaire	-6 180	-200		-6 380
Amortissements matériel de transport	4 ans	linéaire	-1 313	-142	130	-1 325
Amortissements matériel de bureau, mobilier	5 à 10 ans	linéaire	-7 689	-344	719	-7 314
Amortissements autres immobilisations	2 à 10 ans	linéaire	-1 960	-1		-1 961
<b>Total amortissements immobilisations corporelles</b>			<b>-184 953</b>	<b>-7 279</b>	<b>3 667</b>	<b>-188 565</b>
<b>Total amortissements/provisions</b>			<b>-200 141</b>	<b>-7 532</b>	<b>4 510</b>	<b>-203 163</b>

Les « Immobilisations incorporelles » s'analysent comme suit au 31 décembre 2025 :

(en milliers d'euros)	Montant brut	Amortissement	Montant net
Logiciels	2 928	-2 928	0
Fonds commercial	6 327	-4 726	1 601
Autres immobilisations incorporelles	6 955	-6 944	11
<b>Total</b>	<b>16 209</b>	<b>-14 598</b>	<b>1 611</b>

Les frais de Recherche et Développement comptabilisés en charges sur l'exercice s'élèvent à 16 992 milliers d'euros (19 156 milliers sur l'exercice 2024).

## 3.2. Stocks

(en milliers d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
Matières premières	13 684	13 272
Encours de production	7 381	10 316
Produits intermédiaires et finis	12 326	12 974
	-	-
<b>Valeur brute</b>	<b>33 391</b>	<b>36 562</b>

## Dépréciations des stocks

Les stocks à fin décembre 2025 ont été réduits afin de tenir compte des prévisions de ventes et afin de s'adapter à la conjoncture. La méthode de provision des stocks n'a pas été modifiée en 2025.

(en milliers d'euros)	31.12.2025	31.12.2024	Méthode utilisée pour le calcul de la dépréciation
Matières premières	5 160	4 894	Basée sur la rotation du stock
Encours de production	359	409	Basée sur la rotation du stock
Produits intermédiaires et finis	571	895	Basée sur la rotation du stock et sur le prix de revient supérieur à la valeur de réalisation
<b>Total dépréciations</b>	<b>6 090</b>	<b>6 198</b>	

**3.3. Créances clients**

(en milliers d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
Créances clients	59 671	57 598
Provisions pour dépréciation	-79	-85
<b>Valeur nette</b>	<b>59 592</b>	<b>57 513</b>

Le poste clients comprenaient en 2024 un montant d'avoirs à émettre de 6,5 millions d'euros. Retraité de ce montant, le poste clients diminue de 4,6 millions d'euros en raison de la baisse de l'activité.

**3.4. Autres créances**

(en milliers d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
Impôts sur les bénéfices	1 720	2 429
TVA	3 979	1 234
Autres	2 764	8 211
<b>Valeur brute</b>	<b>8 463</b>	<b>11 874</b>
Provisions pour dépréciation	-	-
<b>Valeur nette</b>	<b>8 463</b>	<b>11 874</b>

Le poste autres créances comprenaient en 2024 des produits à recevoir des assurances dans le cadre de la garantie liée au produits SCR. Ces produits ont été reçus au cours de l'exercice.

**3.5. Tableau des dépréciations**

(en milliers d'euros)	Dépréciations 31.12.2024	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminution : reprises de l'exercice	Dépréciations 31.12.2025
<b>Immobilisations incorporelles</b>	0			0
Terrains (y/c QP de mali affectée au terrain)	193	4	0	197
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>193</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>197</b>
Provisions sur titres de participation	79 738	18 972	-582	98 128
Provisions sur créances rattachées	34 188	7 160	-11 631	29 717
Provisions sur autres immobilisations financières	187		-187	
<b>Immobilisations financières</b>	<b>114 113</b>	<b>26 132</b>	<b>-12 400</b>	<b>127 845</b>
Stock et en-cours	6 198	481	-588	6 091
Créances clients	85	18	-24	79
<b>Total</b>	<b>120 589</b>	<b>26 635</b>	<b>-13 012</b>	<b>134 212</b>

Les dotations aux dépréciations concernent une dépréciation de créances rattachées à des participations sur la société AKWEL Stara Zagora, pour un montant de 7,2 millions d'euros, ainsi que des dépréciations des titres de participation des sociétés AKWEL Bursa (9,3 millions d'euros), Enricau (3,5 millions d'euros), AKWEL El Jadida (3,4 millions d'euros) et AKWEL Pune (2,4 millions d'euros).

Les reprises de dépréciations concernent les créances rattachées à des participations sur les sociétés AKWEL Rayong, pour un montant de 10,0 millions d'euros, et AKWEL Sweden AB, pour un montant de 1,5 millions d'euros.

**3.6. Disponibilités et valeurs mobilières**

(en milliers d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
Actions propres		53
Instruments financiers à terme	32 617	8 000
Disponibilités	57 428	44 142
<b>Valeur nette</b>	<b>90 045</b>	<b>52 195</b>

Les disponibilités à fin décembre 2025 sont constituées des soldes des comptes bancaires uniquement. Les placements sont classés en autres immobilisations financières.

**3.7. Échéances des créances et des dettes**

Échéances des créances :

(en milliers d'euros)	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances rattachées S/ participations	119 778		119 778
Autres immobilisations financières	58		58
Créances clients	59 671	59 671	-
Autres créances	8 463	8 463	-
<b>Total</b>	<b>187 970</b>	<b>68 135</b>	<b>119 836</b>

Échéances des dettes :

(en milliers d'euros)	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de cinq ans
Dettes financières	39	39		
Associés - Dettes financières diverses	134 564		134 564	
Avances et acomptes reçus sur commande	717	717		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	39 175	39 175		
Dettes fournisseurs d'immobilisations et comptes rattachés	363	363		
Dettes fiscales et sociales	10 886	10 886		
Autres dettes	6 028	6 028		
<b>Total</b>	<b>191 773</b>	<b>57 209</b>	<b>134 564</b>	<b>-</b>

### 3.8. Charges à répartir sur plusieurs exercices

Les frais d'émission d'emprunt sont constatés en charges à répartir sur plusieurs exercices et sont étalés linéairement sur la durée de vie des emprunts. Au 31 décembre 2025, il n'existe plus aucune charge à répartir.

### 3.9. Capitaux propres

Le capital social se compose de 26 544 196 actions de 0,8 euro.

L'évolution des capitaux propres au cours de l'exercice 2025 s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	31.12.2024	Affectation du résultat 2023	Distribution de dividendes	Résultat de l'exercice	Réduction de capital	Autres variations	31.12.2025
Capital	21 240				-5		21 235
Prime de fusion	5 358				-236		5 122
Prime d'apport	1 505						1 505
Réserve légale	2 139						2 139
Autres réserves	41						41
Report à nouveau	71 721	27 646	-7 962				91 405
Résultat de l'exercice	27 646	27 646		61 986			61 986
Provisions réglementées	23 556					-2 207	21 349
<b>Total capitaux propres</b>	<b>153 206</b>	<b>0</b>	<b>-7 962</b>	<b>61 986</b>	<b>-241</b>	<b>-2 207</b>	<b>204 782</b>

La réduction de capital correspond à une opération d'annulation d'actions propres.

**3.10. Provisions pour risques et provisions pour charges**

Les provisions pour risques et provisions pour charges, qui correspondent notamment aux litiges en cours avec les tiers, aux mesures de licenciement, aux pertes latentes de change, s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	31.12.2024	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Reclassement	31.12.2025
<b>Provisions pour risques</b>	0				2 781	2 781
Provisions pour litiges	0				2 010	2 010
Autres provisions					771	771
<b>Provisions pour charges</b>	<b>46 322</b>	<b>3 025</b>	<b>-41 080</b>	<b>-1 204</b>	<b>-2 781</b>	<b>4 282</b>
Provisions pour litiges	37 506	738	-35 259	-975	-2 010	0
Provisions pour fermeture de site et RCC	8 044	2 287	-5 820	-229		4 282
Provisions pour pertes de change	1		-1			0
Autres provisions	771				-771	0
<b>Total</b>	<b>46 322</b>	<b>3 024</b>	<b>-41 080</b>	<b>-1 204</b>		<b>7 063</b>

Les provisions pour litiges correspondant à des risques techniques et commerciaux et notamment des retours garantis ont fait l'objet d'une reprise important en 2025 du fait de la signature d'un accord avec le client. Le solde de la provision comprend des provisions garantie pour 1,2 millions d'euros (pour ce type de provision, les montants ont été estimés sur la base des retours garantie constatés sur l'exercice, des durées contractuelles de garantie et des historiques disponibles. Les reprises constatées sur ces provisions correspondent aux coûts effectivement pris en charge par la société au titre de ces retours garantie), un litige fournisseurs pour 0,4 million d'euros et des litiges prudhommes pour 0,4 million d'euros.

Les principales dotations de l'exercice concernent des compléments de couts liés à la fermeture de l'usine de Gournay annoncée en 2024 pour 0,7 million d'euros et les coûts liés au plan de rupture conventionnelle collective annoncée en mars 2025 pour 1,6 millions d'euros.

Les autres provisions comprennent un risque de perte sur la filiale Enricau, les titres de participation de cette filiale ayant été dépréciés en totalité.

**3.11. Dettes financières**

(en milliers d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
Dettes Groupe	134 564	189 683
Dettes hors Groupe :		
- Emprunts	1	1 516
- Intérêts à payer	-	-
- Autres	39	39
<b>Total</b>	<b>134 604</b>	<b>191 238</b>

Certains emprunts bancaires sont soumis au respect de covenants financiers. Au 31 décembre 2025, AKWEL respecte l'intégralité de ces covenants.

Les dettes groupe correspondent aux comptes courants de la société avec ses filiales.

Les emprunts ont été intégralement remboursés à fin 2025.

**3.12. Dettes fiscales, sociales et autres dettes**

(en milliers d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
Organismes sociaux	3 909	3 863
Personnel	5 802	5 263
État (T.V.A., IS, etc.)	1 175	2 085
Avances et acomptes reçus	717	910
Autres dettes (*)	6 028	81
<b>Total</b>	<b>17 631</b>	<b>12 200</b>

(\*) En 2024, les montants enregistrés au compte 419 étaient présentés en créances clients.  
En 2025, ces montants sont désormais classés en autres dettes.

**3.13. Charges à payer et produits à recevoir**

Les produits à recevoir comprennent les éléments suivants :

(en milliers d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
Produits d'assurance relatifs à des retours garantie	-	8 114
Produits financiers à recevoir	1 580	-
Avoirs fournisseurs	786	3 978
Factures à établir	1 701	9 030
Autres	386	53
<b>Total</b>	<b>4 453</b>	<b>21 175</b>

Les charges à payer comprennent les éléments suivants :

(en milliers d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
Factures non parvenues	11 712	16 980
Avoirs à établir	5 778	6 551
Dettes fiscales et sociales à payer	8 461	7 771
Autres	70	81
<b>Total</b>	<b>26 021</b>	<b>31 383</b>

**3.14. Effets de commerce**

Les créances clients comprennent un montant de 208 milliers d'euros (0 millier d'euros en 2024) correspondant à des effets reçus non échus et non escomptés. Les dettes fournisseurs ne comprennent pas d'effets à payer.

## 4. NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

### 4.1. Ventilation du chiffre d'affaires

Les principaux produits issus des activités de la société sont comptabilisés de la manière suivante :

- Ventes de produits (pièces, outillages...) à l'expédition du bien
- Ventes de services (management fees, product lines, refacturations diverses...) en fonction de la date effective de prestation

Le chiffre d'affaires en France représente 131 554 milliers d'euros, soit 45 % du chiffre d'affaires total (47 % en 2024). Le chiffre d'affaires export représente 158 260 milliers d'euros, soit 55 % du chiffre d'affaires total (53 % en 2024).

### 4.2. Produits et charges financiers

(en milliers d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
Produits des participations	168 244	36 914
Différences nettes de change	-807	1 264
(Dotations)/reprises nettes aux provisions	-13 731	-11 955
Abandons de créances	0	-6 109
Cessions immobilisations financières	-92 743	
Intérêts financiers et autres charges financières (nets)	-736	-3 347
<b>Total</b>	<b>60 227</b>	<b>16 767</b>

Les produits de participation comprennent notamment un dividende de 152 803 milliers d'euros de la filiale AKWEL Birmingham versé par compensation de compte courant.

Les (dotations)/reprises nettes aux provisions sur les titres de participation s'élèvent à -18 390 milliers d'euros (-3 440 milliers d'euros en 2024). Celles-ci concernent essentiellement les filiales AKWEL BURSA (Turquie) pour 9,3 millions d'euros et AKWEL EL JADIDA (Maroc) pour 3,3 millions d'euros.

Les (dotations)/reprises nettes aux provisions sur créances rattachées à des participations s'élèvent à 4 471 milliers d'euros (-8 474 milliers d'euros en 2024). Elles comprennent une dotation de -7 160 milliers d'euros AKWEL Stara Zagora (Bulgarie) compensée par des reprises de provision sur la Suède (1 540 milliers d'euros) et sur la Thaïlande (10 091 milliers d'euros).

La filiale AKWEL Birmingham a effectué au cours de l'exercice une diminution de capital par annulation d'actions générant une moins-value dans les comptes de AKWEL de 96 499 milliers d'euros.

Les intérêts financiers et autres charges financières comprennent les intérêts sur les comptes courants avec les filiales ainsi que les produits et charges d'intérêts générés par la trésorerie de la société pour un montant net de 2 524 milliers d'euros.

### 4.3. Résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
Amortissements et provisions (nets)	2 207	1 790
Cessions nettes d'actifs		2 088
Autres produits (charges)		-133
<b>Total</b>	<b>2 207</b>	<b>3 745</b>

Conformément au règlement ANC 2022-06, le résultat exceptionnel 2025 comprend uniquement les montants relatifs aux dotations et reprises de provision sur provisions réglementées.

### 4.4. Ventilation de l'impôt entre résultat courant et résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)	Résultat avant impôts	Impôts	Résultat net après impôts
Résultat courant (et participation)	60 389	-610	59 779
Résultat exceptionnel	2 207	0	2 207
<b>Résultat comptable</b>	<b>62 596</b>	<b>-610</b>	<b>61 986</b>

La société fait partie d'un groupe soumis aux règles GloBE (Global Anti-Base Erosion, également appelé Pilier 2) de l'OCDE, applicable pour la première fois à l'exercice 2024. En application de ces règles, le groupe est tenu de payer un impôt complémentaire pour la différence entre son taux effectif d'imposition GloBE dans chaque juridiction et le taux minimum de 15%.

Dans ce cadre, la société a effectué une évaluation de l'impact des règles GloBE et a conclu en l'absence d'impact sur les comptes 2025.

#### 4.5. Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

(en milliers d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
<b>Base</b>		
Amortissements dérogatoires	17 915	19 984
Provisions et charges à payer non déductibles	6 372	1 510
	<b>24 287</b>	<b>21 494</b>
<b>Impôts au taux de 25%</b>		
	<b>6 072</b>	<b>5 374</b>

## 5. AUTRES INFORMATIONS

### 5.1. Retraite

Le montant cumulé des engagements liés aux indemnités de départ en retraite non provisionnées à la clôture de l'exercice, s'élève à 4 271 milliers d'euros. Les hypothèses de calcul sont précisées dans la [note 2.8](#).

### 5.2. Crédits-bails

La valeur d'origine des immobilisations acquises en crédit-bail s'élève à 30 101 milliers d'euros et leur valeur nette s'élèverait à 2 442 milliers d'euros si elles avaient été acquises en pleine propriété et amorties.

AKWEL n'ayant plus de contrat en cours, il n'y a aucune redevance à payer.

### 5.3. Identité du Groupe consolidante

Les comptes de la société AKWEL sont intégrés dans les comptes consolidés du groupe AKWEL dont la tête de groupe est :

AKWEL

975 route des Burgondes

01410 CHAMPFROMIER

inscrite au RCS de Bourg en Bresse n°344 844 998

Les états financiers consolidés sont disponibles sous la rubrique "Rapports Financiers" du site internet AKWEL.

### 5.4. Autres engagements financiers

Au 31 décembre 2025, les autres engagements financiers s'analysent comme suit :

- 450 milliers d'euros, au titre des cautions accordées en faveur de la filiale AKWEL EI Jadida
- 2 milliers d'euros en faveur des pétroliers
- 69,5 milliers d'euros relative à une caution douane ENELVENT et OPE.

## 5.5. Entreprises liées

Toutes les transactions avec les parties liées concernent des transactions effectuées avec les filiales et sont conclues à des conditions normales de marché. Celles répondant aux critères de conventions réglementées sont mentionnées dans le rapport spécial des CAC [page 271](#).

## 5.6. Rémunérations allouées aux dirigeants

Les rémunérations versées aux membres du Directoire s'élèvent au total à 1 577 796 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 (1 834 407 euros en 2024). Le montant total des rémunérations versées aux membres du Conseil de surveillance s'élève au total à 379 470 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 (353 600 euros en 2024).

## 5.7. Effectif moyen

	2025	2024
Cadres et ingénieurs	236	242
Employés, techniciens et agents de maîtrise	410	454
Ouvriers	318	376
<b>Total</b>	<b>964</b>	<b>1 072</b>

## 5.8. Transfert de charges

Conformément au règlement ANC 2022-06, les comptes de transfert de charges ne sont plus utilisés.

**5.9. Tableau des filiales et participations**

(en milliers d'euros)	Capitaux propres	Quote-part du capital détenu (%)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis		Cautions et avals donnés	Montant des engagements donnés par la société	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
			Brute	Nette	Brut	Net					
<b>Renseignements concernant les filiales (+de 50% du capital détenu par la société)</b>											
1. Renseignements détaillés pour chaque filiale											
SCI PAYS DE BRAY SUD	811	100%	762	762					79	51	
AKWEL MATEUR TUNISIA SARL	16 278	100%	4 424	4 424					44 408	1 622	2 962
AKWEL NINGBO CHINA CO, LTD	20 861	100%	10 511	10 511					6 065	305	
AKWEL CORDOBA ARGENTINA SA	177	100%	13 925	0					59	-74	
AKWEL BURSA TURKEY OTOMOTIVE A.S.	12 584	100%	14 775	5 433	1 540	1 540			61 923	-3 444	
AKWEL JUNDIAI BRASIL-INDUSTRIA DE AUTOPEÇAS LTDA	2 456	100%	13 919	3 002					5 415	766	946
AKWEL BIRMINGHAM UK LTD	2 405	100%	18	18	36 525	36 525			0	2 343	152 803
AKWEL VIGO SPAIN S.L	55 621	100%	4 772	4 772					121 630	12 739	9 700
AKWEL MEXICO SA DE CV	4 902	100%	6	0					44 584	3 026	
AKWEL TIMISOARA ROMANIA SRL	30 540	100%	1 963	1 963	490	490			57 905	-2 469	
AKWEL TOOLING France	2 771	100%	895	895					2 751	367	
AKWEL USA INC	423 184	100%	28 402	28 402					0	666	
AKWEL VANNES FRANCE	6 531	100%	0	0	749	749			23 010	964	1 832
AKWEL AUTOMOTIVE PUNE INDIA PVT LTD	980	100%	2 597	241	2 632	2 632			5 605	441	
AKWEL AUTOMOTIVE SWEDEN AB	1 974	100%	32 881	0					0	-542	
AKWEL PAREDES DE COURA (PORTUGAL) UNIOESSOAL, LDA	29 393	100%	7 350	7 350					58 399	2 907	
AKWEL EL JADIDA MOROCCO SARL	808	100%	12 499	0	4 503	4 503	450		7 881	-2 562	
AKWEL RAYONG (THAILAND) CO, LTD	2 966	100%	10 566	582	10 018	10 018			22 554	1 974	
AKWEL STARA ZAGORA (BULGARIA) EOOD	-14 259	100%	1 000	0	25 951	0			1 000	-6 505	
AKWEL WUHAN AUTO PARTS CO, LTD	13 059	100%	3 260	3 260					3 526	-398	
AKWEL SERVICES TUNISIA	-28	100%	10	10	584	584			1 445	-32	
METALIMMO RENDEMENT	604	100%	5 453	5 453	4 115	4 115			0	149	
AKWEL CASABLANCA MAROCCO	15 000	100%	15 000	15 000					0	0	
2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au 1											
<b>A. Total des filiales</b>	<b>629 618</b>		<b>184 988</b>	<b>92 078</b>	<b>87 107</b>	<b>61 156</b>	<b>450</b>		<b>468 239</b>	<b>12 294</b>	<b>168 243</b>

(en milliers d'euros)	Capitaux propres	Quote-part du capital détenu (%)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis		Cautions et avals donnés	Montant des engagements donnés par la société	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
			Brute	Nette	Brut	Net					
<b>Renseignements concernant les participations (10 à 50% du capital détenu par la société)</b>											
1. Renseignements détaillés pour chaque filiale											
HOLDING ENRICAU	15 548	28%	5 217	0	630	0			87 670	5 233	
2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au 1											
<b>B. Total des participations</b>	<b>15 548</b>		<b>5 217</b>	<b>0</b>	<b>630</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		<b>87 670</b>	<b>5 233</b>	<b>0</b>
<b>C. Total des filiales et des participations (A+B)</b>	<b>645 166</b>		<b>190 205</b>	<b>92 078</b>	<b>87 737</b>	<b>61 156</b>	<b>450</b>		<b>555 909</b>	<b>17 527</b>	<b>168 243</b>
<b>Filiales détenues indirectement</b>											
Gold Seal Avon Polymer PVT ltd					199	199					
AKWEL CHONGQINQ					4 508	4 508					
AKWEL GEBZE					4 896	4 896					
AKWEL SWEDEN AB					9 550	8 264					
AKWEL CADILLAC					10 995	10 995					
MGI Coutier Iliia					1 849	0					
AKWEL JAPAN					30	30					
<b>Total des filiales détenues indirectement</b>					<b>32 027</b>	<b>28 892</b>					
<b>Total</b>	<b>-</b>		<b>190 205</b>	<b>92 078</b>	<b>119 764</b>	<b>90 048</b>	<b>450</b>		<b>555 909</b>		<b>168 243</b>

## 5.10. Honoraires des Commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes sont présentés dans les annexes aux comptes consolidés note 29.